

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO
alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 11 octobre 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène. Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

BENEFICIAIRE DE LA PRESCRIPTION :

Madame Anne-Marie **MELA**, infirmière retraitée, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Muccitone de Muratello. Née à SAINT-MAURICE (94410) le 5 mars 1952. Divorcée de Monsieur Jacques **BRANCA**

IDENTIFICATION DU BIEN
DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Lieu-dit MUCCHITONE.
Deux parcelles de terre
Section : I, N° : 0099, lieudit : quartier Mucchitone, Surface : 00 ha 02 a 65 ca
Section : I, N° : 0100, lieudit : quartier Mucchitone, Surface : 00 ha 02 a 50 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)